



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5607<sup>e</sup>** séance

Vendredi 22 décembre 2006, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Al-Nasser . . . . .	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Mayoral
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Congo . . . . .	M. Ikouebe
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wolff
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M. Vassilakis
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Pérou . . . . .	M. Voto-Bernales
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

### Ordre du jour

Hommage au Secrétaire général à l'occasion de son départ

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Hommage au Secrétaire général à l'occasion de son départ**

**Le Président** (*parle en arabe*): Je salue la présence à cette séance du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/1011, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Puis-je considérer que le Conseil de sécurité souhaite adopter le projet de résolution S/2006/1011 par acclamation?

En l'absence d'objection, je déclare le projet de résolution adopté par acclamation, en tant que résolution 1733 (2006).

Il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant faire une déclaration au nom du Conseil.

Monsieur le Secrétaire général, c'est un grand plaisir pour moi de vous exprimer, au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, notre profonde gratitude pour le dévouement et l'engagement que vous avez mis au service de l'ONU, dans l'exercice des responsabilités qui vous ont été conférées par la Charte, durant vos 10 années de mandat en tant que Secrétaire général. Nous vous félicitons également pour les grandes qualités professionnelles et personnelles dont vous avez fait preuve et pour l'orientation morale que vous avez donnée aux Nations Unies en tant que premier diplomate du monde.

Nous rappelons aussi votre appui actif et efficace aux travaux du Conseil et les efforts que vous avez déployés pour promouvoir ses objectifs. Pour cela,

Monsieur le Secrétaire général, vous avez toute notre gratitude.

Mesdames et Messieurs, au moment où nous rendons un hommage particulier au Secrétaire général, à la fin de son mandat réussi, il est utile de nous tourner vers le passé pour accorder un moment de réflexion à la décennie passée, qui a été le théâtre de crises mondiales et de défis lancés à la communauté internationale.

Le temps qu'a passé le Secrétaire général à son poste a été une période marquée par des menaces et défis nouveaux et particuliers, qui a vu s'opérer des changements au sein de la communauté internationale. Responsable international aux idées novatrices, M. Annan a constamment relevé le défi et participé aux nombreuses initiatives engagées à l'échelon mondial en réaction à ces menaces et changements.

C'est sous la houlette de M. Annan que l'Organisation internationale a abordé le nouveau Millénaire. Ce moment historique a été marqué par l'adoption, au Sommet du Millénaire, de ce que l'on nomme désormais les objectifs du Millénaire pour le développement. Définis par les États Membres, ces objectifs sont immédiatement devenus les priorités premières du Secrétaire général, qui a œuvré plus que quiconque à leur réalisation.

Les 10 années pendant lesquelles M. Annan a tenu la barre de l'organisation internationale ont vu la célébration des 50 ans, puis des 60 ans de l'Organisation. Comme on pourrait s'y attendre, cette période a été l'occasion de multiples bilans, analyses, évaluations et remises en question de l'ONU. Au niveau organisationnel, la réforme en général a été au cœur des préoccupations tout au long de ces 10 années. Il convient de signaler que M. Annan a pris la tête de ce mouvement de réforme avec circonspection et qu'il a fait de nombreuses propositions tendant à renforcer le système des Nations Unies afin de le rendre mieux à même de répondre aux défis de notre temps.

Son investissement personnel en faveur des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies a été largement salué. Ainsi, il a œuvré en permanence à maintenir la paix et la sécurité internationales, à trouver des solutions durables aux divers différends qui existent dans le monde, et à établir des relations d'amitié entre les nations. Et la liste est loin d'être exhaustive.

Durant son mandat de Secrétaire général, M. Annan s'est évertué sans relâche à résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et environnementaux auxquels le monde actuel se trouve confronté. Son souci principal a été de répondre aux besoins humanitaires des populations frappées par les catastrophes naturelles et anthropiques. Il a contribué de façon notable à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous afin que les habitants du monde entier puissent vivre dans une liberté plus grande.

Dans quelques jours, le Secrétaire général en exercice passera le relais à son successeur, M. Ban Ki-moon, qui, j'en suis sûr, s'acquittera avec brio de ses fonctions et offrira à l'ONU et à la communauté internationale un point de vue audacieux, des idées neuves et des initiatives vitales. Nous nous engageons à l'assister aussi vigoureusement que M. Annan.

Monsieur le Secrétaire général, nous vous souhaitons plein succès, santé et prospérité alors que vous vous apprêtez à quitter l'ONU pour continuer d'apporter votre précieuse contribution au règlement des problèmes qui préoccupent l'Organisation et la communauté internationale.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général M. Kofi Annan.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, des paroles extrêmement aimables que vous avez prononcées à mon égard. Merci également d'avoir présenté au Conseil le projet de résolution qu'il vient d'adopter – résolution par laquelle je suis profondément honoré, inutile de le préciser.

Sauf si des crises imprévues éclatent dans les neuf jours qui viennent – mais ce n'est pas ici qu'on songerait à en exclure la possibilité – c'est la dernière fois que je vous rencontre en tant que Secrétaire général. Je tiens à remercier le Conseil non seulement d'avoir saisi cette occasion pour adopter une résolution qui me va droit au cœur, mais aussi de l'avoir fait coïncider avec une autre décision que vous êtes sur le point de prendre, celle de proroger le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL).

Le cas de la Sierra Leone est sans conteste un exemple de la réussite que peut être le fruit de notre collaboration. Mais ceux, parmi nous, qui se rappellent

l'angoisse de certains jours de mai 2000 savent très bien que ce n'était pas gagné d'avance. Eh bien, aujourd'hui ce pays illustre parfaitement ce à quoi peuvent aboutir l'ONU et ses États Membres quand ils collaborent étroitement. La situation en Sierra Leone est stable, mais encore fragile. Le pays a besoin qu'on continue à l'aider à mettre en place les institutions de l'État et à assurer leur efficacité, surtout celles qui sont chargées de la sécurité, des droits de l'homme, de la justice et de la préparation des élections de l'an prochain, qui seront une étape déterminante de la consolidation de la paix. Je vous remercie donc d'avoir accepté de prolonger l'action de l'ONU en Sierra Leone. Mais je vous remercie aussi de tout ce que vous faites pour la cause de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

En 10 ans dans la fonction de Secrétaire général, je me suis souvent permis quelques critiques à l'égard de cet organe, particulièrement en ce qui concerne sa composition. Je continue d'espérer que celle-ci sera modifiée, car je suis convaincu que s'il devient plus démocratique et représentatif, le Conseil aura une légitimité encore accrue et son autorité sera plus généralement respectée.

Il m'est aussi arrivé parfois de critiquer les décisions du Conseil – ou plutôt, plus souvent, son inaction. Et j'ai essayé, suivant l'excellente recommandation trouvée dans le rapport Brahimi, de dire au Conseil ce qu'il avait besoin de savoir plutôt que ce qu'il avait envie d'entendre.

Je sais cependant que « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales » n'est pas une charge facile à supporter. D'ailleurs, il est beaucoup plus facile de critiquer le Conseil quand on n'en fait pas partie que de prendre des décisions quand on y siège. Et pourtant, les membres du Conseil m'ont généralement écouté de bonne grâce – à un point étonnant, même.

Je dois aussi constater que l'efficacité des travaux du Conseil a été considérablement renforcée au cours de mes 10 années de mandat. Le Conseil nous a confié des mandats plus cohérents, plus « musclés » lorsqu'il le fallait, et, plus souvent qu'avant, assortis de ressources à peu près adéquates. Ses membres s'attachent davantage au suivi de leurs décisions, exigeant, de moi et de mes collègues des missions qu'ils ont créées, que nous lui présentions des rapports

circonstanciés, et se rendant même parfois sur place pour voir directement ce qui s'y passe.

D'autre part, le Conseil a passé de très importantes résolutions sur des questions d'ordre général – je pense en particulier à sa résolution 1325 (2000) sur le rôle des femmes – et, d'une manière générale, il est plus conscient de la nécessité d'empêcher les conflits de se produire, plutôt que d'attendre qu'ils aient éclaté pour réagir.

Quelques expériences amères nous ont appris à tous que nous ne pouvions pas nous permettre de croire les gouvernements sur parole lorsqu'ils nous assuraient que tout allait pour le mieux dans leur pays, ou qu'ils avaient la situation bien en main. Nous avons aussi appris qu'il fallait que le Conseil soit pleinement renseigné sur tout ce qui touche aux droits de l'homme, car les violations caractérisées de ces droits ne se produisent pas seulement pendant les conflits mais en sont souvent un signe avant-coureur.

Il ne faut vraiment pas croire que nous sommes arrivés au bout de nos peines. Comme je l'ai dit la semaine dernière, il m'est pénible de penser qu'au moment où je quitte mon poste, la situation au Moyen-Orient est toujours aussi précaire et explosive.

J'espère ardemment que nous sommes au moins sur le point de réussir à arracher le peuple du Darfour au sort épouvantable qui est le sien actuellement. Les rapports que j'ai reçus de mon Envoyé spécial à Khartoum, M. Ould Abdallah, me donnent à penser que nous pourrions, dès demain, recevoir le feu vert du Président Bashir en faveur d'un cessez-le-feu intégral, d'un effort renouvelé visant à rallier toutes les parties

au processus politique, et du déploiement proposé d'une opération hybride Union africaine/ONU pour protéger la population. Il nous faudra cependant voir le document que M. Ould Abdallah apportera.

Mais nous avons été si souvent déçus que nous ne pouvons compter sur rien. Ce que je sais, c'est que le Conseil, secondé habilement par mon successeur, continuera de s'occuper de ces crises, parmi d'autres. Cela dit, il n'y a pas non plus de quoi désespérer. Il arrive souvent qu'une situation se dégrade de manière saisissante, mais les progrès, eux, se font généralement petit à petit. De nombreux conflits ont trouvé une issue pacifique. Beaucoup ont au moins été maîtrisés, et on entrevoit la sortie du tunnel. Et je suis convaincu, bien que ce soit beaucoup plus difficile à prouver, que beaucoup d'autres ont été empêchés.

Quoi qu'il arrive, le devoir sacré et la mission exaltante de cette Organisation demeurent les mêmes, il faut « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Ce fut un honneur pour moi de participer avec vous à la poursuite de cet objectif, dans les moments de réussite comme dans l'échec. Je me dételle maintenant de cette tâche, avec soulagement mais non sans regret. Et je souhaite de tout mon cœur que vos réussites ne cessent de se multiplier.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 45.*